EXPOSITION
DU COMITÉ CENTRAL
DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES
DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
SUR SES POUVOIRS, SES PRINCIPES, SES MESURES.

Séance du 17 Juillet 1793, l'an eco nd de la République Françoiſe, une & indiviſible.

LE Comité central des Aſſemblées primaires du Département ARRÊTE de publier l'expoſition ſuivante de ſes pouvoirs, de ſes principes, de ſes meſures.

Ses pouvoirs ſont du Peuple : les Aſſemblées primaires ont voulu le comité, y ont envoyé chacune leur Député, lui ont donné un mandat, & ont adhéré aux vœux exprimés en leur nom.

Ses principes ont été : point de guerre civile, guerre aux tyrans. Point de fédéraliſme, unité de la République. Point d'oppreſſion, d'anarchie, sûreté des perſonnes & des propriétés.

Ses meſures ont été : acceptation de la Conſtitution ; point de force contre Paris ; envoi d'hommes, d'armes, de munitions contre les Eſpagnols ; inſtances aux Marſeillois de prendre la même route ou de rentrer dans leurs foyers ; inſtances à tous les Départemens de ſe rallier autour de l'Acte Conſtitutionnel.

Si le Peuple de l'Hérault a exprimé avec force ſon indignation, ſa douleur, l'énergie de ſes ſentimens, honore la modération de ſa conduite. Il a bien voulu la paix, bien rédouté la guerre civile, bien concouru à la défaite des tyrans, puiſque ſentant à ce point ſes injures, il a ſu en faire le ſacrifice.

DURAND, Préſident, PIERRE COULET, Secrétaire.

Réimprimé en vertu de l'arrêté du Conſeil général du Département de la Drome, de ce jour, à Valence, le 22 Julliet 1793, l'an ſecond de la République, une & indiviſible.

Certifié, REGNARD, Secrétaire-général.

A VALENCE, de l'Imprimerie de P. AUREL, Imprimeur du Département de la Drôme.